

PAPI des Basses Vallées Angevines

Année 2023 BILAN ANNUEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI



Syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Mars 2024

Sommaire

Introduction	3
1- Eléments de synthèse	3
2- Un avenant à mi-parcours du PAPI des BVA	4
3- Les actions du SMBVAR	5
4- Les actions des intercommunalités	7
5- Les actions des communes et des partenaires	9
Annexe. Tableau état d'avancement des actions PAPI - 2023	11

Glossaire

ALM	Angers Loire Métropole
ARS	agence régionale de santé
BVA	Basses Vallées Angevines
CADVIL	Comité d'action et de défense des victimes des inondations du Loir
CE et CM	cours élémentaires et cours moyens
CTEAU	contrat territorial eau
DICRIM	document d'information communale sur les risques majeurs
DDT	direction départementale des territoires
DREAL	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
HT	hors taxe
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
PAPI	programme d'actions de prévention des inondations
PEGAZH	Promotion des Etudiants pour la Gestion et l'Aménagement des Zones Humides
PEGASE	Promotion des Etudiants pour la Gestion et l'Aménagement des socio-écosystèmes
PCS	plan communal de sauvegarde
PPMS	plan particulier de mise en sécurité
PPRI	plan de prévention des risques d'inondation
RD	route départementale
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDIS	service départemental d'incendie et de secours
SMBVAR	Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme
TRI	territoire important à risque d'inondation

Introduction

Le bassin versant de la Maine représente 1/5^{ème} de la superficie du bassin de la Loire. La confluence entre les bassins versants de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, forme les Basses Vallées Angevines, vaste territoire inondable. Ce territoire a connu de tout temps des inondations des plus fréquentes aux plus remarquables, comme en décembre 1910 et en janvier 1995.

Sur le territoire des Basses Vallées Angevines, 5% de la population habite en zone inondable soit 12 820 personnes, et plus de 1 500 activités économiques sont concernées par la crue centennale. Considérant les enjeux en présence, le territoire a été identifié comme un Territoire à risque important d'inondation en 2012 : le TRI Angers-Authion-Saumur. Pour gérer le risque d'inondation de manière intégrée sur ce TRI, une stratégie locale a été rédigée en 2017. Elle se traduit aujourd'hui par deux programmes d'actions : le *PAPI des Vals d'Authion et de la Loire* porté par l'Etablissement public Loire et labellisé en 2018, et le *PAPI des Basses Vallées Angevines* porté et animé par le SMBVAR.

Pour rappel, le PAPI des Basses Vallées Angevines a été rédigé en 2019, instruit en 2020 et a obtenu la labellisation en décembre 2020. La mise en œuvre du PAPI des BVA a débuté le 1^{er} janvier 2021. Ce présent rapport fait le bilan de la **troisième année de mise en œuvre**.

Suite à l'avenant à mi-parcours du PAPI des Basses Vallées Angevines (*voir Partie 2*), le montant du programme a été réévalué à 2 127 033 € HT, réparti sur 89 actions portées par 22 maîtres d'ouvrages (SMBVAR, 3 intercommunalités, 16 communes, services de l'Etat, ARS Pays de la Loire). Le PAPI des BVA a une durée de sept ans et sera mis en œuvre jusqu'en décembre 2027.

Les objectifs principaux de ce programme sont de :

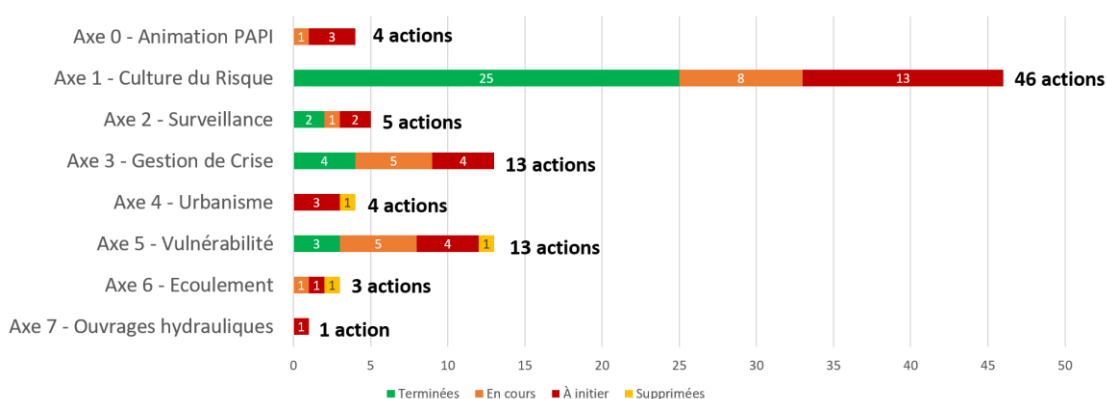
- 1) Réduire la vulnérabilité du territoire ;
- 2) Diminuer les dommages des inondations ;
- 3) Participer à la culture du risque.

1- Eléments de synthèse

D'un point de vue global,

- 34 actions ont été réalisées
- 21 actions sont en cours
- 31 actions sont à initier et à réaliser entre 2024 et 2027

L'annexe 1 synthétise sous la forme d'un tableau l'état d'avancement des actions du PAPI des BVA. Le diagramme ci-dessous illustre l'état d'avancement des actions par axe.



L'axe 0 correspond à l'animation du PAPI, l'action sera donc toujours « en cours » sur la durée du PAPI.

L'axe 1 comprend le plus grand nombre d'actions et regroupe des actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public.

L'axe 2 consiste essentiellement en la pose d'échelles de crues.

L'axe 3 comprend, entre autres, un volet « mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde » et cible la réalisation d'exercices de simulation de crise.

L'axe 4 a pour finalité de compléter la formation initiale des agents des communes et des intercommunalités sur la thématique de la « prise en compte du risque dans l'urbanisme ».

L'axe 5 représente le budget le plus important dans ce programme d'actions ($\approx 970\ 000$ € HT) et repose essentiellement sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et sur la mise en œuvre de travaux de réduction de la vulnérabilité par les particuliers.

L'axe 6 comprend une étude de connaissance sur le phénomène de ruissellement et le partage de retours d'expériences entre le SMBVAR et les structures porteuses d'un SAGE ou d'un PAPI.

Enfin, l'axe 7 a été ajouté au PAPI initial afin d'inclure l'action VII.01 dans le programme. Cette action consiste à poursuivre l'étude sur la Boire du commun d'Oule réalisée par le SMBVAR entre 2021 et 2022 (action I.01). Cette étude complémentaire permettra aux intercommunalités concernées de prendre des décisions quant à la faisabilité d'un classement en système d'endiguement de l'ouvrage RD192 ou d'un non classement et de sa mise en transparence.

2- Un avenant à mi-parcours du PAPI des BVA

Le SMBVAR a lancé conjointement un appel à projets pour le Contrat Territorial Eau (CT Eau) et l'avenant du PAPI des BVA afin d'identifier l'ensemble des actions pouvant s'inscrire dans l'un et/ou l'autre de ces programmes. Cet appel à projets a duré de fin mars à fin juin 2023. Le 6 juillet s'est tenu en parallèle une réunion CT Eau et une réunion PAPI avec l'ensemble des co-financeurs de ces programmes (agence de l'eau, département, DDT, DREAL) afin de trouver les solutions les plus adaptées à chaque projet, et assurer une cohérence sur le double volet GEMA-PI.

Synthétiquement, l'avenant à mi-parcours du PAPI des BVA a apporté les modifications suivantes :

- Prolongation d'un an du délai de mise en œuvre : de décembre 2026 à décembre 2027.
- **Intégration de 15 nouvelles actions**, pour un montant total de + 377 300 € TTC.
- **Modification de neuf actions**, en grande partie pour réévaluer leur montant en hausse et redéfinir pour certaines leur contenu, soit + 163 500 € TTC.
- Fusion de quatre actions en raison d'une maîtrise d'ouvrage unique par Angers Loire Métropole pour l'action V.06. Le montant éligible au FPRNM reste de 243 000 € TTC.
- **Annulation de trois actions** (IV.01, V.05 et VI.02) pour un montant de - 10 500 € TTC.

Le nombre d'actions par axe est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Nombre d'actions par axes	Total	Axe 0	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7
PAPI 2020-2026	74	1	38	5	12	3	12	3	0
Avenant – PAPI 2020-2027	89	4	46	5	13	4	13	3	1

Ainsi l'avenant génère un coût supplémentaire de 527 750 € HT sur sept ans.

Le PAPI des BVA est réévalué à 2 127 033,33 € HT soit une augmentation de 29,36%.

3- Les actions du SMBVAR

- Action I.12 « Mener une rencontre annuelle avec les référents risques des BVA »

Le SMBVAR a animé le 14 novembre 2023 la Conférence annuelle¹ sur les Plans communaux de sauvegarde et le risque d'inondation à Seiches-sur-le-Loir. Les objectifs de la rencontre étaient de partager des retours d'expérience et de tisser un réseau d'acteurs pour faciliter la gestion de crise.

La conférence a été scindée en deux parties : (1) des ateliers participatifs sur la thématique de la solidarité en temps d'inondation. Les 45 participants ont été répartis sur sept tables représentant les grandes zones géographiques du territoire : la Maine, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, la Confluence et la Loire. L'enjeu était de discuter sur les difficultés rencontrées par les communes en temps d'inondation, et de proposer des solutions face à ces besoins. L'occasion pour les parties prenantes d'identifier la place de la solidarité entre collectivités dans cette résolution de problèmes. (2) trois interventions pour partager des retours d'expérience sur la Loi Matras, le PCS de commune nouvelle et l'organisation intercommunale : la Préfecture du Maine-et-Loire, Chemillé-en-Anjou et Nantes Métropole.



Photos des ateliers participatifs et de l'intervention de Nantes Métropole

- Action I.14 « Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA »

L'exposition itinérante² « Risque inondation dans les Basses Vallées Angevines », réalisée par l'entreprise lyonnaise SYDO en 2021, a été empruntée à plusieurs reprises durant l'année 2023 :

- l'association PEGAZH pour les Journées mondiales des zones humides (un week-end en février)
- la commune de Briollay (le mois de mars)
- l'association CADVIL lors de l'évènement « Loir en fête » sur Durtal (un week-end en juillet)
- Loire Odyssée (un week-end en juin)
- la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (une semaine en septembre)
- le collectif Bass'in vallées lors d'un festival à Cantenay-Epinard (un week-end en septembre)
- la commune de Cantenay-Epinard (une semaine en novembre)

- Participation à la « Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs »

Le 13 octobre 2023 se tenait la deuxième édition de la *Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs*. Le SMBVAR en partenariat avec Angers Loire Métropole et la ville d'Angers, a organisé une journée dédiée à la thématique des inondations baptisée « À la découverte des crues angevines ».

Une centaine de personnes ont été rencontrées sur la journée lors des balades sur site animées par la ville d'Angers, Loire Odyssée et Alter ; lors d'interpellations ludiques assurées par Culture Biome ; lors des conférences de fin de journée avec le service Territoire Intelligent d'ALM et le service des Archives

¹ Article sur la 3^{ème} Conférence PCS : <https://www.smbvar.fr/actualites/conference-sur-les-pcs-du-14-novembre-2023>

² Le contenu de l'exposition est téléchargeable sur <https://www.smbvar.fr/ressources>

d'Angers ; et enfin sur le village d'animations en présence de la Préfecture du Maine-et-Loire, du SDIS, des réservistes de la réserve communale de sécurité civile d'Angers, et de la Protection Civile.³

L'évènement a été couvert par la presse locale (Courrier de l'Ouest et Ouest France) et par le service communication du Ministère de l'Écologie. Aussi, comme 39 autres lauréats, le SMBVAR a reçu le Grand Prix « Tous résilients face aux risques » décerné le 20 décembre 2023 lors d'une cérémonie en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



Photos de la journée « À la découverte des crues angevines » du 13 octobre 2023

- Etude sur la vulnérabilité des activités économiques face au risque d'inondation

De mars à septembre 2023, le SMBVAR a recruté un étudiant en Master 2 de Géographie à l'Université Montpellier III (Léo-Paul LEMAIRE) pour travailler sur la thématique de la vulnérabilité des activités économiques en zone inondable. L'étude de cas a porté sur le secteur Saint-Serge, quartier économique majeur sur Angers et vulnérable face au risque d'inondation. Pour rappel, ce secteur est une ancienne zone agricole remblayée au début des années 1960. Bien que remblayé, le quartier reste une zone inondable. Sur la quarantaine d'entreprises en zone à risque, 80% des bâtiments sont de plain-pied.

L'étudiant a réalisé un questionnaire portant sur la représentation du risque par les entreprises, le vécu des inondations passées, l'organisation face au risque et leurs besoins vis-à-vis de cette thématique, les outils et les acteurs qui informent, alertent et aident en cas d'inondation. 23 entreprises ont répondu à cette enquête, ainsi que des représentants du centre commercial Carrefour Saint-Serge et du Marché d'intérêt national. Plus de 40% des répondants travaillent sur le secteur depuis moins de cinq ans. 60% des répondants n'ont pas vécu l'inondation de janvier 1995. Il a été relevé qu'il y a peu de retours d'expérience et de transmission au sein des entreprises, un manque de témoins de l'époque, une volonté limitée d'investir dans la lutte face au risque (priorités différentes, vision économique à court terme), une moindre inquiétude par rapport au risque d'inondation dont la présence est faible sur ce secteur, et une confiance des acteurs envers les institutions. L'étudiant a préconisé de développer la culture du risque localement, d'accompagner les entreprises sur la durée, et de renforcer les connaissances actuelles par des temps de formation ou des outils de sensibilisation.

- Perspectives de 2024

En 2024, le SMBVAR prévoit d'organiser la commémoration des trente ans de la crue de 1995 (action I.19) lors d'un mois de commémoration se terminant par une journée de clôture le 1^{er} février 2025. Cet évènement sera l'occasion de collecter des photos, vidéos et témoignages des habitants des BVA. Cette opportunité permettra aussi de rentrer en contact avec les établissements scolaires, pour à terme, échanger sur les PPMS (action III.11).

³ Article sur le 13 octobre : <https://www.smbvar.fr/actualites/bilan-du-13-octobre-a-la-decouverte-des-crues-angevines>

Le SMBVAR projette de faire appel à un prestataire pour acheter une tablette numérique et son support et la configurer avec une interface utilisateur sur-mesure. Le but est d'avoir un ensemble accessible au grand public sur lequel le jeu *Mission Inondation* sera disponible et où il sera possible de découvrir la photothèque et la vidéothèque du SMBVAR sur la thématique inondation (action I.39).

Afin de rencontrer les habitants des Basses vallées angevines et échanger directement avec eux sur la thématique des inondations, le SMBVAR s'associe avec la société Culture Biome afin de mener une vingtaine de maraudes pédagogiques sur 2024 et 2025. Ce projet Mar'eau sera déployé sur des lieux de passage, en bord de rivière et lors d'événements grand public comme des forums d'associations ou des festivals en plein air (action I.42).

Enfin, le SMBVAR qui accompagne déjà les collectivités dans la mise à jour de leur PCS, propose de co-réaliser des exercices de crise sur la thématique inondation avec les communes volontaires (action III.01). Une première réunion le 10 janvier 2024 a permis de calibrer le calendrier 2024-2025 en fonction de l'état d'avancement des communes intéressées par la démarche (Angers, Baracé, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Cheffes, Corzé, Durtal, Ecoflant, Jaille-Yvon, Rives du Loir en Anjou).

4- Les actions des intercommunalités

- Action I.17 « Réfection d'une maquette de modélisations de crues » par ALM

L'action I.17 s'inscrit dans le *Programme pédagogique d'éducation des scolaires au territoire des Basses Vallées Angevines*⁴. Ce projet pédagogique est ouvert à tous les établissements scolaires, et s'adresse en priorité aux élèves du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^{ème}) à travers des demi-journées avec les acteurs locaux de la préservation et de l'éducation à l'environnement.

En 2023, la maquette des BVA⁵ a été utilisée par la Ligue de Protection des Oiseaux Anjou pour sensibiliser 290 élèves de primaire sur Angers Loire Métropole et 23 apprentis BP JEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) en spécialité Education à l'environnement vers un développement durable (EEDD). La maquette a aussi été prêtée à l'association PEGAZH dans le cadre des Journées mondiales des zones humides. L'édition 2023 a permis de sensibiliser 500 visiteurs sur trois jours.

- Action I.15 « Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin » par ALM

L'action I.15, pilotée par la Maison de l'Environnement, a pour cible le grand public et le public scolaire collégiens et lycéens. En 2021 un espace de médiation mobile (H²OPEN BAR) a été créé par les services de Loire Odysée, complété en 2022 par une maquette en eau représentant les BVA et la confluence avec la Loire⁶.

En 2023, ces outils ont permis de sensibiliser neuf classes de collèges et de lycées sur Angers Loire Métropole, ainsi que tous les 6èmes du collège Saint-Laud au Pont-de-Cé, soit 500 élèves. Deux temps forts grand public ont été animés par Loire Odysée : une animation à l'Ecole d'ingénieurs de l'avenir responsable (ESAIP) lors de la journée mondiale de l'eau le 22 mars (120 personnes sensibilisées), et le 18 juin à la Maison de l'Environnement avec une cinquantaine de participants.

⁴ Le contenu pédagogique du Programme des Basses Vallées Angevines est détaillé sur le lien suivant :

https://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/programme2009_pedagogique_bva.pdf

⁵ Présentation de la maquette des BVA en vidéo : <https://youtu.be/XnLXciBdbA>

⁶ Présentation de la maquette BVA et confluence en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=HEfacyKqtl>

- Action V.06 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations »

Action en cours depuis 2021

Le territoire d'ALM est fortement exposé au risque d'inondation avec 17 000 hectares en zone inondable soit 25% du territoire et environ 7 400 logements recensés en zone inondable.

L'action V.06 est un dispositif d'accompagnement piloté par Angers Loire Métropole - avec le soutien et la participation des communes et de l'État - dans le cadre de sa compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et de sa Plateforme de rénovation de l'habitat « Mieux chez moi ». La campagne de diagnostics est animée par le bureau d'études ARTELIA.

L'objectif est de réaliser environ 260 diagnostics sur le territoire d'ALM entre 2023 et 2026. L'année 2023 a été marquée par le lancement opérationnel de la démarche. Dans la première phase de la démarche, les logements ciblés ont été ceux identifiés comme ayant plus d'un mètre d'eau en cas de crue centennale et sans étage refuge (cf. les logements en rouge dans *l'Atlas des logements en zone inondable sur ALM*, SMBVAR - 2021). Les habitants des communes suivantes ont été conviés à participer à cette démarche, sans frais : Ecoflant, Verrières-en-Anjou, Soulaire-et-Bourg, Ecoflant, Briollay, Rives-du-Loir-en-Anjou, Montreuil-Juigné, Feneu, Longuenée-en-Anjou, Bouchemaine. En 2024, ARTELIA ouvrira la démarche à la commune d'Angers.

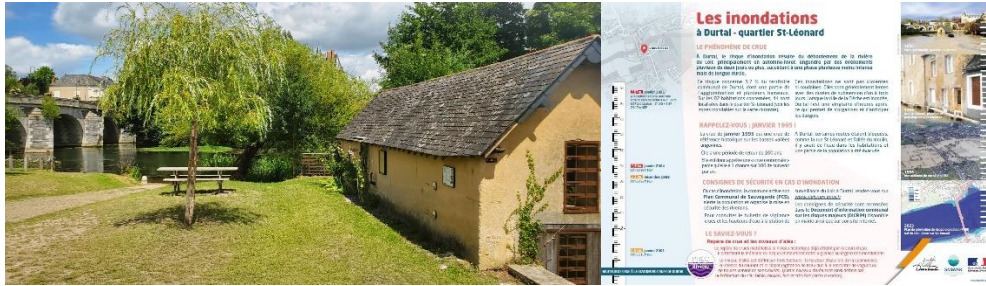
Bilan de décembre 2023 : 30 personnes se sont inscrites à la démarche soit 17% des logements identifiés. 28 diagnostics ont été réalisés sur les quatre sessions animées en 2023 par ARTELIA. Deux particuliers ont fait des demandes de subvention auprès de la DDT49 en vue de la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (pose de 12 batardeaux et d'un clapet anti-retour sur l'évacuation des eaux usées). 75% des mesures proposées sont obligatoires dans les PPRI. La contribution des communes est de 250 euros par diagnostic (tarification à l'acte), ce qui revient à 6 750 euros en 2023.

Commune	Logements éligibles à la première vague	Destinataires des sollicitations	Nombre d'inscrits	Nombre de diag' réalisés	Logements en risque fort
	<i>Risque très fort (>1m), sans étage - liste consolidée par les communes</i>			<i>4 sessions sur 2023</i>	<i>Risque fort et très fort</i>
Angers	80	0	0	0	786
Avrillé	0	0	0	0	0
Bouchemaine	25	23	1	1	30
Briollay	69	108	9	8	207
Cantenay-Epinard	6	8	1	1	23
Ecoflant	33	51	10	9	65
Feneu	2	3	1	1	3
Longuenée-en-Anjou	3	5	0	0	7
Montreuil-Juigné	13	22	2	2	40
Rives-du-Loir-en-Anjou	17	28	1	1	67
Soulaire-et-Bourg	11	34	5	4	35
Verrières-en-Anjou	4	7	0	0	1
Total	263	289	30	28	1264

5- Les actions des communes et des partenaires

- Action I.03 « Implanter un repère de crues et un panneau de sensibilisation sur Durtal »

La commune de Durtal a posé 2 repères de crues sur le lavoir du Quartier Saint-Léonard. Les repères identifient les hauteurs d'eau atteintes en 1995, 1999 et 2004. Un panneau de sensibilisation complète l'information donnée par les repères. La commune a profité de l'évènement « Loir en fête » le 15 juillet 2023 pour mettre en avant ces nouveaux éléments et sensibiliser sur le risque d'inondation.



Repères de crues et panneau de sensibilisation posés sur Durtal

- Action I.05 « Poser des repères de crues sur Rives-du-Loir-en-Anjou »

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou a posé 5 repères de crues en 2023 : à la Roche Foulques (Soucelles), au droit de la mairie (Soucelles), à la Rue de la Poste et au Moulin de Villeveque.



Repères de crues posés sur Rives-du-Loir-en-Anjou

- Action I.08 « Poser des panneaux de sensibilisation et des repères de crues sur Ecoflant »

La commune d'Ecoflant a posé un repère de crue sur le calvaire. Trois autres repères de crues sont prévus sur des propriétés privées. Des discussions sont en cours avec les propriétaires. Des panneaux sont aussi prévus en bord de rivière.



Repère de crues posé sur Ecoflant et projet de panneau de sensibilisation

- Actions I.09 « Poser quatre repères de crues et un panneau de sensibilisation à Montreuil-Juigné » et « Poser une échelle de crue sur Montreuil-Juigné »

La commune de Montreuil-Juigné a installé un totem de crues au droit du camping, comprenant une échelle de crue, quatre repères (1995, 1910, 1936, 1982), du texte et quatre photographies anciennes.



Totem de crues posé sur Montreuil-Juigné

- Mise à jour du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de Soulaire-et-Bourg (action I.35) et de Huillé-Lézigné (action I.36)

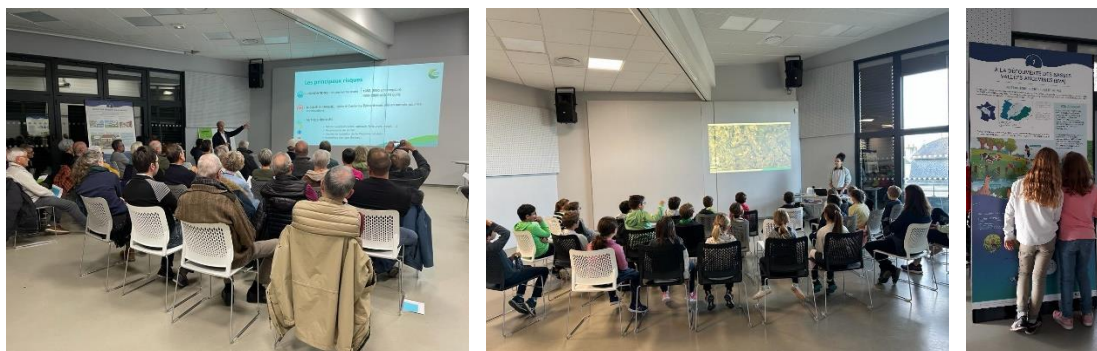
Les communes de Soulaire-et-Bourg et Huillé-Lézigné ont profité de la mise à jour de leur Plan communal de sauvegarde (DICRIM) pour rédiger leur Document d'information communal sur les risques majeurs. Le document comprend des informations et les mesures de sécurité concernant plusieurs risques naturels et technologiques comme les risques d'inondation, de séisme ou de tempête. Pour ce faire, ces deux communes sont parties de la trame harmonisée d'Angers Loire Métropole, ont rempli le document et ont demandé conseil au SMBVAR, notamment au moment de la relecture.

- Action I.11 « Sensibiliser la population et former les agents sur Cantenay-Epinard »

La commune de Cantenay-Epinard a mis à jour son Plan communal de sauvegarde en 2023 (action III.05) et son Document d'information communal sur les risques majeurs en 2022.

En novembre 2023, la commune a proposé à ses riverains un week-end de sensibilisation au risque d'inondation et aux pratiques agricoles. Le Week-end était intitulé « Bien vivre ensemble à la campagne ». Ainsi, le vendredi 17 novembre, le SMBVAR a animé un atelier avec deux classes de l'école Basses vallées (CE2-CM1 et CM1-CM2) et une classe de l'école Sainte-Anne (CE1-CE2) pour découvrir le risque d'inondation dans les Basses Vallées Angevines. En fin de journée, dans la salle de la Passerelle, plus de 45 personnes ont participé à la Soirée-Débat organisée par la commune. Le SMBVAR est intervenu sur les risques d'inondations à Cantenay-Epinard, état des lieux et prévention, et la Chambre d'Agriculture est intervenue sur le fait d'être agriculteur à Cantenay, comment vivre et travailler ensemble. Le Samedi, l'exposition *Risque inondation sur les Basses Vallées Angevines* était toujours visible à la salle de la Passerelle, de 14h à 17h. Enfin, le Dimanche, des randonnées à pied et à vélo ont été organisées par la commune avec des visites d'exploitations agricoles.⁷

⁷ Article sur le week-end à Cantenay-Epinard : <https://www.smbvar.fr/actualites/reunion-publique-a-cantenay-epinard>



Photos de la journée « Bien vivre ensemble à la campagne » à Cantenay-Epinard, le 17 novembre 2023

Conclusion

Le PAPI des Basses Vallées Angevines est en bonne marche. Le bilan de la 3^{ème} année de mise en œuvre est positif avec 34 actions réalisées et 21 actions initiées sur 89 actions. Lors du Comité de pilotage annuel du 15 mars 2024, les maîtres d'ouvrages ont montré de nouveau leur intérêt pour la démarche et leur engagement dans la politique locale de prévention des inondations.

Annexe. Tableau état d'avancement des actions PAPI - 2023





maj 18/03/2024

	Action du SMBVAR	Coût FA	Programmation
	0.01 Animation du PAPI des BVA	470 000 € TTC	2021-2027 = en cours (60 000 €/an)
A	0.02 Appuyer la rédaction du PAPI complet 2027-2033	100 000 € TTC	À initier en 2025-2026
A	0.03 Etude bilan du PAPI des BVA	/	À initier en 2025-2026
A	0.04 Etude environnementale du PAPI des BVA	50 000 € TTC	À initier en 2025-2026
	I.01 Etude de connaissance sur la Boire du Commun d'Oule	50 000 € TTC	2021-2022 = terminé (coût réel : 53 112 € TTC)
	I.12 Mener une rencontre annuelle avec les référents risques	15 500 € TTC (≈ 2 500 €/an)	Rencontre 14/11/23 (coût réel en 2023 : Traiteur 402 € TTC)
	I.14 Créer une exposition sur le risque d'inondation et des outils de communication	20 000 € TTC	2021 = terminé (coût réel : 22 280 € TTC)
	I.19 Organiser un événement pour les 30 ans de la crue de 1995	50 000 € TTC	Groupe de travail de lancement le 11/12/2023
	I.23 Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation	45 000 € TTC	2021-2022 = terminé (coût réel : 51 840 € TTC)
	I.24 Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les Basses Vallées Angevines	10 000 € TTC	2022-2023 = terminé (de novembre 2022 à février 2023) (coût réel : 12 000€ TTC)
	I.25 Développer une plateforme informatique dite « Observatoire du SMBVAR »	5 000 € TTC	2020 = terminé (pas de dépense PAPI - coût de la prestation de création du site internet www.smbvar.fr)
A	I.39 Création d'une interface sur tablette pour sensibiliser sur le risque d'inondation	25 000 € TTC	2024-2025
A	I.40 Création de planches BD sur le risque d'inondation	20 000 € TTC	2025-2026
A	I.41 Réaliser une vidéo pour expliquer à la population l'organisation d'une cellule de crise communale	5 000 € TTC	2024-2025
A	I.42 Améliorer la culture du risque d'inondation	30 000 € TTC	2023-2026 = en cours (prestation "Mar'eau" par Culture Biome)
	III.01 Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS	15 000 € TTC	2021-2026 = en cours
	III.11 Vérifier l'opérationnalité des PPMS et PMS	/	2021-2026 = à initier progressivement en 2024
	IV.03 Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme	10 000 € TTC	2024-2026 = à initier
	V.12 Réunir régulièrement le groupe de travail « réseaux et activités économiques »	/	2021-2026 = en cours (stage sur les entreprises en zone inondable de mars à septembre 2023)
A	V.13 Participer au salon de l'habitat d'Angers pour sensibiliser sur la thématique de la réduction de la vulnérabilité	5 000 € TTC	2024-2026
	VI.01 Organiser des réunions avec l'INTERCLE du Bassin de la Maine	/	Rencontre le 20 octobre 2022 (prochaine réunion en 2025)
Action des intercommunalités		Coût FA	Programmation
A	III.13 Elaboration des PICS par les intercommunalités	/	2023-2026
Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole			
	I.13 Créer une exposition GEMAPI	15 000 € TTC	2022 = terminé (coût réel : 13 875,60 € TTC)
	I.15 Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin	73 800 € TTC	2021-2026 = en cours (coût réel 2023 : 10 000 € TTC)
	I.17 Réfection d'une maquette de modélisation de crues	15 000 €	2021 = terminé (coût réel : 15 000 € TTC)
	I.22 Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée	25 000 € TTC	2023-2024
	I.26 Proposer une uniformisation des DICRIM	10 000 € TTC	2021 = terminé (coût réel : 2 550 € TTC)
	IV.02 Former les agents de la DADT sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme	10 000 € TTC	2023-2024
	VI.03 Analyse de la sensibilité du territoire d'ALM à la problématique du ruissellement en lien avec le changement climatique	30 000 € TTC	2022 = écriture du Cahier des charges 2022, prestation 2024-25
	V.06 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations (comprend actions V.01 Diagnostics sur Ecoflant ; V.02 Diagnostics sur Verrières-en-Anjou ; V.03 Diagnostics sur Soulaire-et-Bourg)	243 000 € TTC	2021-2026 = en cours (MP accordé en décembre 2022, lancement de la mise en œuvre en 2023)
A	VII.01 Etude complémentaire sur la boire du Commun d'Oule par les intercommunalités d'ALM et d'ALS	120 000 € TTC	2024-2025
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe			
	I.28 Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale	/	2021 = terminé (accompagnement ponctuel des communes)
	IV.01 Informer sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme	1 000 € TTC	Action supprimée
	V.05 Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de l'intercommunalité	5 000 € HT	Action supprimée
	V.11 Etude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement	15 000 € HT	2023-2026

Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou		
I.18 Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'ENS de la Mayenne	7 500 € HT	2021 = terminé (financement CD49 hors PAPI)
I.27 Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes du territoire	/	2021 = terminé (accompagnement ponctuel des communes)
IV.04 Actualisation du plan intercommunal d'urbanisme de la CCVHA	/	2024
V.07 Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité sur l'habitat face aux inondations	30 000 € TTC	2024-2026 (2023 : réalisation d'un atlas cartographique)
V.10 Etude de la réduction des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma directeur	/	2019-2023 = terminé
VI.02 Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation de haies bocagères	3 500 € TTC	Action supprimée
Action des communes	Coût FA	Programmation
Communication et sensibilisation sur le risque d'inondation (axe 1) Surveillance et prévision des crues (axe 2)		
I.02 Planter des repères de crues sur Angers	2 000 € TTC	2024-2025
II.03 Poser une échelle de crue sur Angers	1 000 € TTC	
I.03 Poser des repères de crues et un panneau sur Durtal	1 000 € HT	2022-2023 = terminé
I.04 Poser des repères de crues sur Bouchemaine ;	3 900 € HT	2021 = terminé (coût réel : 5 830€)
II.01 Poser des échelles de crues sur Bouchemaine	1 900 € HT	
I.05 Poser des repères de crues sur Rives-du-Loir-en-Anjou	2 000 € HT	2021-2023
I.06 Poser des repères de crues sur Soulaire-et-Bourg	1 000 € HT	
II.02 Pose des échelles de crues sur Soulaire-et-Bourg	1 500 € HT	2023-2025
I.07 Densification des repères de crues et création d'un circuit découverte sur Cheffes ;	6 000 € HT	
I.16 Animations grand public dans les villages inondables de Basses Vallées Angevines (Cheffes) ;	3 200 € HT	2023-2026
I.21 Editer un document numérique sur les crues historiques (Cheffes)	38 500 € HT	
I.08 Poser des repères de crues et des panneaux de sensibilisation sur Ecoouflant	7 500 € HT	2021-2023
I.09 Poser des repères de crues et un panneau de sensibilisation	900 € HT	
II.05 pose d'échelles sur Montreuil-Juigné	7 100 € HT	2022-2023 = terminé (totem avec repères de crues et photos)
II.04 Poser une échelle de crues sur Huillé-Lézigné	1 500 € HT	2023-2024 = en cours (passage d'un géomètre prévu)
I.10 Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers	5 000 € TTC	2021-2026 : Achat de repères en laiton ; sensibilisation des bailleurs sociaux = achat en 2022, pose en 2023-2026
I.11 Sensibiliser la population et former les agents de Cantenay-Epinard	5 000 € TTC	Réunion publique et activités sur une semaine en novembre 2023
I.20 Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme Smart City d'Angers	10 000 € TTC	2021-2022 : Cas d'usage « inondation » dans le projet Territoire Intelligent d'Angers Loire Métropole (hors financement PAPI)
I.29 DICRIM Bouchemaine ; I.30 DICRIM Ecoouflant ; I.31 DICRIM Grez-Neuville ; I.33 DICRIM Rives-du-Loir-en-Anjou ; I.34 DICRIM Verrières-en-Anjou ; I.35 DICRIM Soulaire-et-Bourg ; I.36 DICRIM Huillé-Lézigné	11 180 € TTC	Bouchemaine : mise à jour et distribution de 3100 exemplaires (2280€ TTC) ; Ecoouflant mise à jour et distribution (l'enveloppe financière sera utilisée en 2026 pour la prochaine mise à jour du DICRIM) ; Grez-Neuville création du DICRIM et distribution de 150 exemplaires (250€ TTC) ; Rives-du-Loir-en-Anjou mise à jour en 2021 et diffusion en 2022 (1306,19 € TTC) ; Verrières-en-Anjou mise à jour et distribution de 5000 exemplaires et de 6000 flyers de numéros d'urgence (4428€ TTC) ; Soulaire-et-Bourg imprimé en 600 exemplaires ; Huillé-Lézigné
I.32 DICRIM Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	6 800€ HT	2023-2026
I.37 DICRIM Hauts d'Anjou	3 300 € TTC	2023-2026
A I.43 Sensibilisation de la population sur Briollay	6 000€ HT	2024
A I.44 Réalisation d'outils de sensibilisation par Grez-Neuville	4 000€ TTC	2024-2025 = en cours (passage du géomètre, pose effective avant la fin du printemps 2024)
A I.45 Diffusion du DICRIM de Longuenée-en-Anjou	1 500 € TTC	2024
A I.46 Sensibilisation de la population sur Rives-du-Loir-en-Anjou	8 000 € HT	2024-2025
Améliorer l'alerte et la gestion de crise (axe 3)		
III.02 Mettre en place un exercice PCS Angers ;	/	2021-2026 (implication de la RCSC à la journée de la résilience du 13 octobre 2023)
III.03 Impliquer la réserve communale de sécurité civile d'Angers sur la thématique inondation ;	/	
III.04 Mener un exercice inondation sur Verrières-en-Anjou	/	2020-2026
III.05 Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard	/	présentation du PCS à la population en novembre 2023 = terminé
III.08 le PCS de Huillé Lézigné	/	2023 = terminé
III.09 le PCS des Hauts d'Anjou	/	2020-2026
III.06 Remettre à jour le PCS d'Ecoouflant	/	2021-2025
III.07 Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou	/	2021-2023 = terminé
Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes (axe 5)		
V.04 Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers	6 000 € TTC	2021-2022 = terminé (diagnostic réalisé) - coût en interne

	V.09 Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers	/	2021-2026 = terminé (diagnostic réalisé)
	V.08 Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations	860 000 € TTC	par les particuliers entre 2021 et 2026
	Action des partenaires	Coût	Programmation
	I.38 Mise à disposition du MNT et des cartographies sur les tronçons Mayenne et Sarthe afin de compléter le diagnostic PAPI	/	Envoi en 2021 par la DREAL Pays de la Loire
	III.12 Diffusion des cartes ZIP-ZICH par la DDT Maine-et-Loire	/	2020-2021 / DDT contact : ddt-suar-pr@maine-et-loire.gouv.fr
	III.10 Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des plans bleus et plans blancs par l'ARS Pays de la Loire	/	2021 : création d'une présentation de formation 2022 : formation de la résidence Grégoire Bordillon Angers

Légende :

	action terminée
	action en cours
	action à initier
	action supprimée
A	action ajoutée par l'avenant à mi-parcours du PAPI (2023)